



Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Canche

Réunion du 10 mai 2021

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à quatorze heures trente, les Membres de la Commission Locale de l'Eau pour la validation de l'état des lieux se sont réunis salle des fêtes de Ligny-sur-Canche, suite de convocation en date du 10 février 2022.

Etaient présents :

Collège des élus : **TETARD Ghislain**, Président, représentant du Conseil Régional ; **BACHELET Claude**, conseiller départemental ; **VASSEUR Constant**, représentant de la CC du Haut Pays du Montreuillois ; **COQUET Dominique et LECLERCQ Marcel**, représentants de Ternois Com ; **GILLE Yves et LEJOSNE Philippe**, représentants de la CC des 7 vallées ; **JOUVENEL Anthony**, représentant du Syndicat Mixte Cap et Marais d'Opale ; **MASSART Michel**, Maire de Blangy-sur-Ternoise ; **TINCHON Jean-Marie**, Maire de Boubers-sur-Canche ; **COQUART François**, Maire de Rebreuviette ; **DEGRENDELE Marc**, représentant de la CC des Campagnes de l'Artois ;

Collège des usagers : **MARTIN Christian**, représentant de l'association pour la sauvegarde des moulins Canche-Authie-Ternoise ; **BODDAERT Bertrand et DELATTRE Benoît**, représentants de la chambre d'agriculture interdépartementale du Nord-Pas-de-Calais ; **ROUGE Jacques**, représentant du Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France ; **BIGOT Benjamin**, représentant de la fédération de chasse 62 ; **FORTIER Francis**, représentant de la fédération de pêche 62 ; **EVERARD Marc**, représentant du GDEAM ; **BRUYELLE Jean-Charles**, représentant de Nord Nature Environnement ; **BROQUET Dominique**, représentant du Syndicat des eaux du bois Machy

Collège des Administrations : **LEMAIRE Ludovic**, représentant de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ; **ANQUEZ Benoît**, représentant de la DDTM du Pas-de-Calais ; **REGNIEZ Hervé**, représentant de l'OFB

Absents excusés : **GILLIERS Camille**, représentante du Parc Naturel Marin ; **DRAIN Blandine**, représentante du Conseil départemental 62 ; **SEPTIER Daniel**, maire de Loison-sur-Créquoise ; **DEGETZ Yves**, représentant de Consommation, Logement, Cadre de Vie ; **FOURCROY Philippe**, représentant du Sycméa ; **DRUELLE Christian**, Maire de Vieil-Hesdin ; **DESCHARLES Jean-Claude** ; **DESCHARLES Jean-Claude**, maire de Saint Josse ; **GENELLE André**, représentant de la région Hauts de France ; **LAMBERT Guy**, Maire d'Halinghen ; **DUSANNIER Pierre-Marie**, représentant de l'association syndicale autorisée des bas-champs de Saint-Josse ; **LEJEUNE Laurent**, représentant de la DREAL ;

Pouvoirs :

; **Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais** ; **SEPTIER Daniel**, Maire de Loison-sur-Créquoise ; **DEGETZ Yves**, représentant de l'association Consommation, Logement, Cadre de vie ; **GUERVILLE Samuel**, Maire de Beussent ; **MICHEL André**, Maire de Beaufort-Blavincourt ;

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 5



Ordre du jour :

1. Introduction
 - a. Mot d'accueil du Président
 - b. Rappel sur le SAGE
 - c. Résumé des participations en 2021
2. Etat des lieux et diagnostic
 - a. Présentation par thématique
 - b. Validation
3. Objectifs 2022
 - a. Point sur la communication
 - b. Méthode de travail sur les dispositions
 - c. Point sur la mise en compatibilité avec le SDAGE

Discussion et remarques :

Introduction :

Accueil de Mr LECLERCQ :

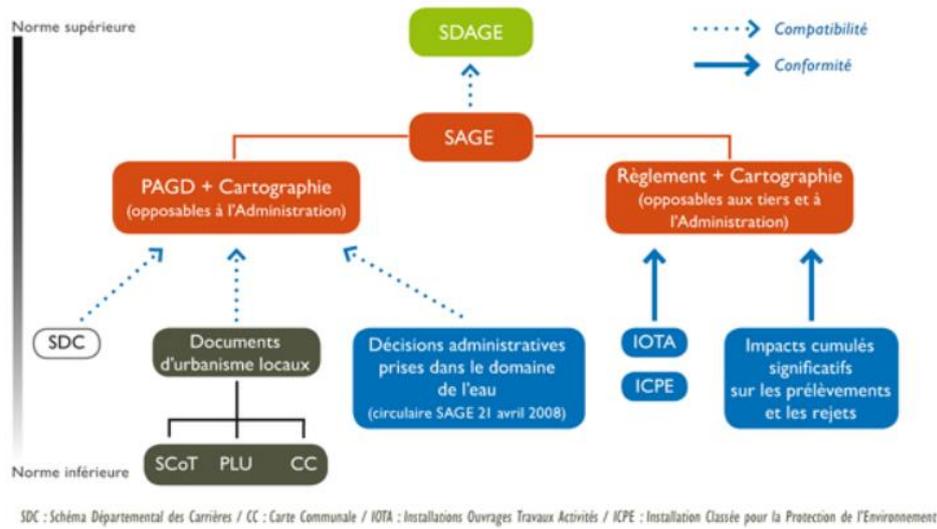
« Je suis impliqué dans la CLE depuis plusieurs années maintenant et c'est un plaisir d'accueillir la CLE dans cette toute nouvelle salle communale de Ligny-sur-Canche »

Mr TETARD :

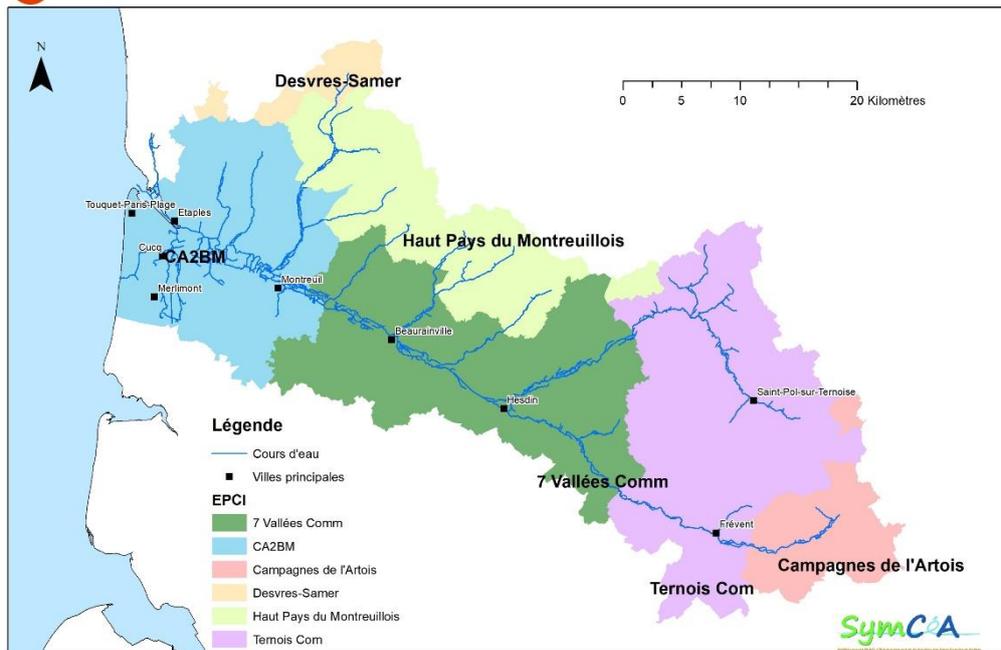
« L'eau est un enjeu majeur pour les prochaines décennies. Nous sommes contraints de gérer l'abondance ou la pénurie d'eau. Le document que nous sommes en train de réviser, nous avons besoin des données techniques, mais aussi avoir un discours à la portée de tous. Nous avons besoin de ces données tout en étant pragmatique. Le document établi doit être compréhensible pour tous et que chacun d'entre nous puisse le partager. Les objectifs que nous allons nous fixer, il faut qu'ils soient à la portée de nous tous, et à la portée des moyens financiers des élus et des collectivités. Nous avons décidé de mettre en face de chaque objectif, les moyens techniques et financiers de les atteindre.

Nous allons donc vous présenter le travail des commissions thématiques depuis 1 an maintenant »

Rappel sur le SAGE :



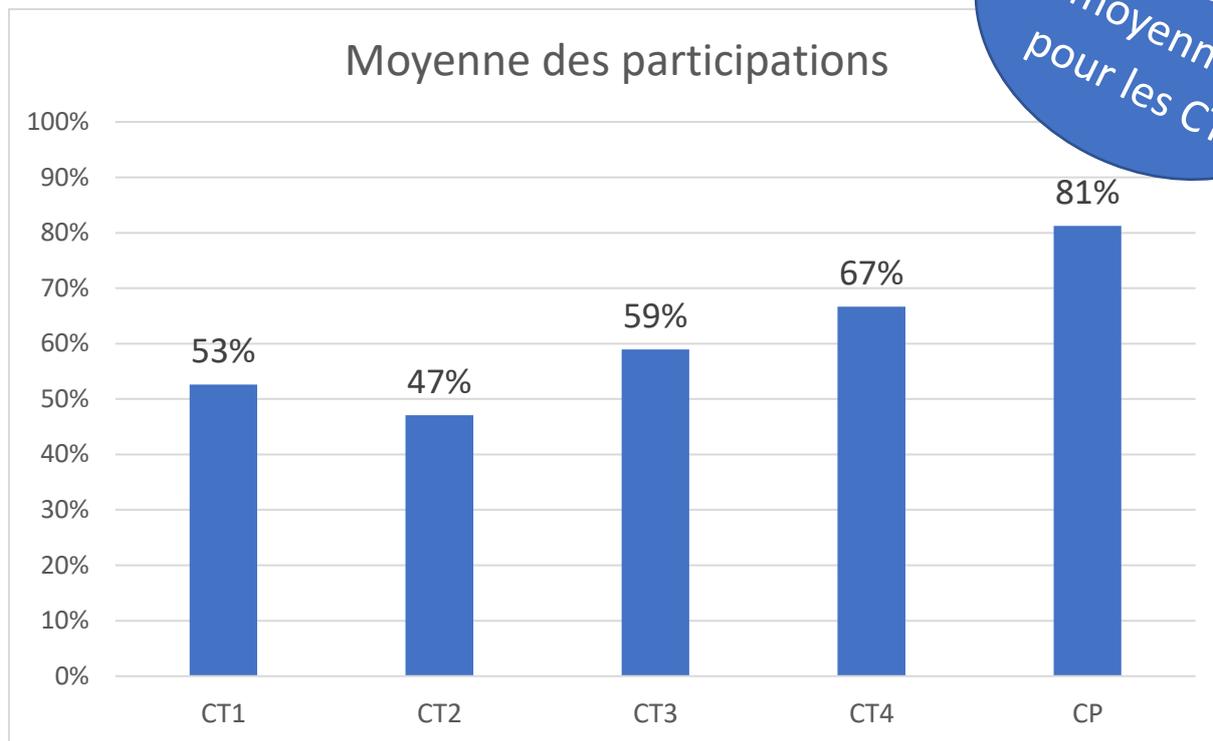
EPCI du SAGE de la Canche



- 6 EPCI
- 203 communes (100 000 habitants)
- 1 391 km²
- Approuvé en 2011
- Nécessité d'être révisé pour entrer en compatibilité avec le SDAGE de 2022

Bilan de l'année 2021 :

56% en
moyenne
pour les CT



Pas de remarques particulières sur cette Introduction

Etat des lieux, diagnostic et objectifs :

Données générales :

Affluent	Rive	Lieu de Confluence	Longueur (km)
Ternoise	Droite	Huby-Saint-Leu	41
Planquette	Droite	Contes	12
Créquoise	Droite	Beaurainville	15
Bras de Bronne	Droite	Marles-sur-Canche	11
Course	Droite	Attin	24
Dordogne	Droite	Brexent-Enocq	10
Huitrepin	Droite	Tubersent	8
Grande tringue	Gauche	Cucq	12,7



Une remarque a été formulé sur la cartographe des ZNIEFFS. Après vérification, la carte présentée dans l'état des lieux est bien à jour.

Gestion de la ressource :

Etat des masses d'eau souterraines :

Mr BRUYELLE ajoute que les 30 mg/L correspondent à une moyenne et que à certains endroits précis, on peut avoir des concentrations en nitrates dépassant le seuil des 50mg/L.

L'assainissement collectif :

Les données des questionnaires Assainissement et Eau potable mis en place par la CLE depuis presque 10 ans sont encore difficiles à récupérer auprès des autorités organisatrices.

L'assainissement non collectif :

Mr BRUYELLE ajoute que certaines communes n'avaient pas été prises en compte lors de la création des zones à enjeu environnementaux pour l'assainissement non collectif sur le SAGE de la Canche car elles étaient considérées sur un cours d'eau intermittent.

Mr TETARD indique que l'Agence de l'eau finance encore les mises aux normes des installations d'assainissement non collectif jusqu'à 2025. Il faudrait donc que les collectivités regroupe les demandes de particuliers souhaitant se mettre aux normes.

Mr BRUYELLE ajoute qu'uniquement les communes comprises dans les zones à enjeux environnementaux sont éligibles aux aides de l'Agence. Il est donc urgent de les mettre à jour.

Mr TETARD indique qu'il serait dommage de se priver de tels financement. Tout comme sur les prairies, les prairies sont indemnisées uniquement sur les aires d'alimentation de captage. Nous pourrions définir les prairies stratégiques pour la gestion des ruissellements en indemnisant les agriculteurs.

Mr EVRARD rappelle que les prairies comportent d'autres intérêts tout aussi importants comme le maintien de la biodiversité.

Les pressions ponctuelles :

Il est difficile de quantifier les pressions diffuses par rapport aux pressions ponctuelles. Nous avons donc uniquement quantifié et comparer les pressions ponctuelles.

Mr TETARD rappelle que certaines solutions sont possibles pour le traitement des eaux pluviales sur la parcelle. Les chaussées réservoirs par exemple permettent d'infiltrer l'eau sur place. Les solutions ne coûtent pas plus cher que le « tout tuyaux ».

Mr BRUYELLE ajoute que les voiries urbaines et départementales ne représentent que 1,8% du territoire. Alors que les volumes des eaux rurales ruisselés sont en augmentation sur le territoire.

Mr TETARD indique que les agriculteurs sont très sensibles à ces phénomènes car ils perdent leur terre très fertile. Les autres pollutions comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) représentent une pollution importante des eaux de surface et il est difficile de les traiter car ils sont présents partout et résultent de la combustion.

La pollution par les déversoirs d'orage pourrait être réglée en agissant sur les eaux pluviales.



Mr BRUYELLE indique qu'il y a plusieurs décennies, certains raccordements étaient mal effectués donc l'Agence de l'eau a décidé de conditionner le financement à un taux de raccordement conforme minimal. Aucun contrôle sur les raccordements n'a été effectués auparavant.

Les pollutions diffuses :

Ces données ne peuvent donner que des tendances. Elles ne peuvent pas être reprises avec précision puisqu'elles comportent de nombreux biais (expliqués dans le détail dans l'état des lieux).

Mr DEGRENDELE indique que les agriculteurs utilisent des doses en pesticides beaucoup plus faibles qu'avant.

Mr TETARD ajoute que dorénavant les pulvérisateurs sont beaucoup plus précis qu'avant

Mr LEJOSNE explique que les pesticides de nos jours sont moins nocifs mais moins efficaces, il faut donc utiliser beaucoup de volume de pesticides.

Mr DELATTRE indique aussi que les consommateurs sont exigeants et veulent des légumes/fruits intacts donc les agriculteurs répondent à un cahier des charges industriel.

Risques :

Le risque érosion :

Les axes de ruissellement sont pratiquement définis, il faudrait ensuite recouper les données avec le Registre Parcellaire Graphique (RPG) dans le but de définir les prairies stratégiques pour la gestion de l'eau.

Le SAGE ne permet pas de créer de la réglementation. L'inventaire des prairies stratégiques reste un porté à connaissance pour les services de l'état et pour les documents d'urbanisme.

Milieux aquatiques :

L'état des masses d'eaux de surface :

La Canche est alimentée à 95% par la nappe d'eau souterraine. Les taux en nitrates des cours d'eau sont donc corrélés avec les concentrations dans la nappe souterraine.

Les taux sont en dessous du seuil des 50 mg/L mais au-dessus du seuil d'eutrophisation (18 mg/L).

Seuil d'eutrophisation : c'est le seuil à partir duquel il y a une explosion du développement des végétaux aquatiques suite à un apport important d'azote et de phosphate.

Les zones humides :

L'interprétation de la définition des zones humides a perturbé le second inventaire réalisé par le SAGE de la Canche et il y a donc nécessité de clarifier la 4^{ème} catégorie « Autres enjeux ». Cet aspect sera discuté en comité technique « Zones humides » avec l'aide de l'inventaire réalisé par le Museum d'Histoire Naturelle.



Les remarques de forme seront prises en compte ainsi que les remarques formulées lors de cette commission Locale de l'eau.
L'état des lieux est donc considéré comme validé par la Commission Locale de l'Eau.

Objectifs 2022

Méthode de travail sur les dispositions :

Il faudrait ajouter la notion de continuité latérale dans les objectifs pour la notion de zones humides.

Il faudra s'inquiéter aussi du problème de la quantité de la ressource en eau. Nous aurons d'ici quelques décennies des problèmes de niveaux d'eaux dans nos cours d'eau.

Mise en compatibilité avec le SDAGE :

Pour la disposition sur le volume disponible, il manque des données et des points de mesure sur les affluents (débits ...). La méthode de définition du volume biologique n'est pas applicable sur les chevelus.

Mr BRUYELLE indique qu'il faudra tenir compte des débits des cours d'eau pour définir un volume disponible. Il faudra aussi la répartir par sous-bassin et par usage car chaque affluent a un besoin en eau défini.

Date :

Monsieur Ghislain TETARD, Président de la CLE